

Trois regards s'arrêtent sur l'après-Hadopi

« Musique et internet sont sur un bateau ». C'est sur cet intitulé, un peu fantasque, qu'une conférence-débat s'est tenue le 1^{er} octobre à la mairie du 18^e arrondissement de Paris, en marge du Festival des attitudes indépendantes.

Le financement de la filière musicale et de la création est indéniablement le sujet du moment. Organisée conjointement par l'irma, le Mila et Paris Mix, la conférence du 1^{er} octobre s'est déroulée en deux temps : une première partie dévolue à l'exposé de scénarios post-Hadopi par trois experts, et une seconde consacrée à un débat avec la salle. En pleine « mission Zelnik », et face à une évidence qui s'impose petit à petit aux yeux de tous dans la filière, les trois intervenants ont plaidé en faveur de mesures de compensations pour la filière musicale, prélevées auprès des opérateurs de réseaux. « C'est un mécanisme qui serait totalement différent de celui de la fameuse contribution créative, souligne Frédéric Pattissier, consultant. Il ne légaliserait absolument pas les échanges de fichiers et ne viendrait donc pas en opposition avec Hadopi. Il s'agirait simplement d'une mesure compensatoire, qui pourrait aider la filière le temps qu'elle se renouvelle, et, pourquoi pas, être uniquement transitoire. » Mécanisme dont le montant pourrait s'élever à 400 M€. Une analyse partagée par Marc Benaïche, fondateur de Mondomix et pré-

sident de Paris Mix. « Renforcer l'émergence du marché, c'est garantir une vraie liberté artistique », plante-t-il comme principe. Compenser la baisse des ventes par une redevance s'impose donc comme une nécessité pour pérenniser la diversité culturelle.

Répertoire numérique des œuvres

Antoine Gitton, avocat et enseignant en droit d'auteur, juge pour sa part primordial de « refonder le contrat social entre l'auteur et le public », précisant qu'il n'y a « pas d'antagonisme entre les droits du public et ceux des auteurs ; ils sont complémentaires. » Pour cela, pourquoi ne pas créer un « répertoire numérique des œuvres », auquel les ayants droit préciseraient les conditions d'accès, précédé d'une « déclaration de la liberté d'accès aux œuvres de l'esprit dans le respect des droits moraux et patrimoniaux » ? Le tout, bien sûr, assis sur une « compensation équitable » perçue auprès des FAI et gérée de manière collective. Mais refonder ce contrat passerait également par une délimitation « dans le



Animée par Rémi Bouton, la conférence s'est tenue à la mairie du 18^e arrondissement

temps (5 ans maximum), l'espace et selon les domaines d'exploitation, des cessions de droits. » Car, selon lui, « l'accumulation compulsive du consommateur » est toute aussi nuisible pour l'auteur que « l'appropriation non moins compulsive des ayants droit et ayants cause. »

Devant le consensus qui s'installe, la prochaine étape sera de parvenir à démontrer aux fournisseurs d'accès que cette rémunération n'est pas en opposition avec les principes posés par l'Hadopi. Et pourquoi elle ne grèvera pas non plus leurs juteux bénéfices... ■

ROMAIN BERROD

L'avenir de la création cherche sa voie

Premier épisode d'un cycle initié par GL Connection, le débat « Quelles solutions pour le financement de la création et de la production musicale ? » a permis d'affiner les pistes de réflexion pour appréhender l'après-Hadopi.

Incontestablement, la star de cet après-midi de débat, qui se déroulait Espace Kiron, à Paris, était Patrick Zelnik. Le p-dg de Naïve trouvait là une bonne occasion de donner quelques précisions sur le calendrier et les orientations de la mission que lui a confié le ministre de la Culture. Mission qui doit déboucher sur des propositions concrètes touchant précisément au financement des créateurs et industries culturelles. « Nous abordons notre tâche sans dogme, en dépassant le clivage pro ou anti-Hadopi, en écoutant tout le monde », a-t-il souligné d'emblée. Ainsi, si les membres représentants d'Impala seront les premiers écoutés, notamment sur les questions d'accès au marché dans l'ère numérique, des panels d'internautes mais

aussi des membres de la filière seront consultés via des questionnaires. « Nous dégagerons un certain nombre de mesures d'urgences, mais aussi des orientations à moyen et long termes, a complété Patrick Zelnik. Le rapport sera remis mi-novembre, après un pré-rapport livré le 15 octobre. » Avant de conclure : « Cette mission est internationale, le monde a les yeux rivés sur nous. Ses solutions seront exportées dans tous les pays. »

Plan Orsec

Ironie de l'histoire, l'Upfi, que Patrick Zelnik a présidé jusqu'en 2004, alertait dès 2002 sur les problèmes à venir pour la création musicale. « Il y a sept ans, le financement de la filière n'intéressait pas grand monde, constate Jérôme Roger, dg du syndicat des producteurs indépendants. Pourtant, à l'époque, nous voyions déjà arriver les problèmes et avons proposé un plan Orsec. » Depuis, les mesures d'aides en faveur des producteurs se sont multipliées et la prise de conscience est devenue

réelle au sein des pouvoirs publics. Ce qui n'a pas empêché le marché de décroître violemment, ni le tissu de PME locales de se désagréger à grande vitesse. « Le crédit d'impôt à la production, étendu depuis quelques mois, est devenu un outil essentiel pour le métier, reconnaît cependant J. Roger. Depuis son entrée en vigueur il y a trois ans et demi, ce sont 1 872 demandes d'agrément qui ont été formulées. »

Business model

Du côté de l'Ifcic (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles), on a récemment triplé la dotation du fonds d'avance pour l'industrie musicale, créé en 2006, et étendu le montant maximum unitaire des prêts à 800 000 €, afin de subvenir aux besoins de PME dont l'accès au crédit devient ardu. « Depuis le début de l'année, annonce Sébastien Saunier, directeur crédit aux entreprises à l'Ifcic, ce sont 5,2 M€ qui ont déjà été dispensés. Aujourd'hui, le CA moyen des entreprises aidées atteint 1,2 M€ alors qu'on était en dessous du million auparavant... Tant qu'il n'y aura pas de business model pérenne, et que l'on continuera de parler de marché de la musique en chute libre, il est certain que l'accès au prêt bancaire restera très difficile. »

Au-delà des aides et mécanismes fiscaux destinés à accompagner les entreprises face à la mutation, c'est aussi de nouvelles formes de rémunération que chacun attend pour l'avenir. « Pourquoi ne pas imaginer les fournisseurs d'accès à internet comme bailleur de fonds de l'édition phonographique, comme c'est le cas dans l'audiovisuel ? Et la création d'un fonds de soutien ? », questionne David El Sayegh, dg du Snep. Il n'est pas dit que cette option soit aisée à défendre face à des fournisseurs d'accès qui avaient, souvent à mot couvert, manifesté leur mécontentement lors de la réforme de l'audiovisuel, à l'issue de laquelle il avait été décidé de les mettre à contribution. « Peut-être faudrait-il aussi envisager une révision de la directive "commerce électronique", poursuit D. El Sayegh. On ne demande pas une responsabilité d'éditeur aux fournisseurs d'accès, mais il serait nécessaire que leur statut soit révisé. Ne perdons pas de vue que leur CA a progressé de 23 % ces six dernières années ! » Et que l'échange de fichiers musicaux sur la toile n'est pas étranger à cette croissance. Espérons que les réponses apportées par la mission Zelnik feront rapidement avancer la problématique du financement de la filière, sans que son économie ne souffre trop d'ici là. ■

ROMAIN BERROD



Patrick Zelnik, Jérôme Roger, Gildas Lefeuvre et Sébastien Saunier